

CAMP EEDF 2024
IVRY-MONTREUIL-MORSANG
DU 07 AU 21 JUILLET

Ouvert aux jeunes de 11 à 15 ans – branche éclée

Inscription au plus tard de le 18 juin 2024

Lieux du camp : Centre EEDF Arcenant

7 rue du Vieux-Pont,

21700 Arcenant

<https://centrearcanant.ecles.fr/>



A environ 300 km d'Ivry-sur-Seine, à 15 km de Beaune et environs 35 km de Dijon.

Fidèles à nous-mêmes, nous proposons cette année deux semaines de camp pour pratiquer du scoutisme laïque dans un cadre historique et forestier idéal.

Pour ce camp d'été, les éclés et éclées se concentreront sur l'autonomie ainsi que la solidarité et la collaboration

Un camp ambitieux avec une unité qui sera nombreuse ! L'imaginaire sera fourni, et les équipages qui seront constitués sur place devront collaborer et mettre en commun pour s'en sortir. Et bien sûr, l'explo sera le point d'orgue de ce séjour, ils reviendront avec des choses à raconter !

Activités envisagées :

- Activités de scoutisme : préparation d'explo, engagement, promesse et passage, installation du camp...
- Activité en pleine nature : rallye, thèque, Sagamore, sardine...
- Organisation de jeux inter-unité : Veillée casino, olympiade, cabaret...

Direction du camp :

POIRIER Owen (supervision générale) : 06.15.33.13.49

BOULANGER Ludivine (pédagogie) : 06.83.37.20.45

PONZO-ROUSSET Eléonore : 07.81.85.58.91



Prix du camp :

La participation du camp demandée aux familles est de 480€ et est dégressif pour les fratries : 430€ à partir du deuxième enfant.

L'adhésion à l'association pour 2023-2024 doit obligatoirement être enregistrée pour pouvoir participer au camp.

Le prix du camp est calculé au plus juste : l'engagement bénévole des responsables EEDF permet d'en diminuer le coût. Le prix demandé doit permettre de financer en outre la formation des responsables, le renouvellement partiel du matériel ainsi que le fonctionnement du groupe.

Un acompte sera demandé à hauteur de 250€ à l'inscription. En cas de désistement après la date limite des inscriptions le 18 juin 2024, une somme de 320€ sera conservée par les EEDF.

En ce qui concerne le paiement : le séjour devra être réglé en intégralité avant le départ, ou le plan de paiement (si échelonné) devra être convenu avec le groupe avant le jour du départ le 07 juillet 2024.

Pour les enfants qui, potentiellement, ne viendraient qu'une semaine : le tarif est de 330€ pour le premier enfant. Cette situation exceptionnelle doit d'abord être validée avec les responsables.

Ce séjour est déclaré auprès de Jeunesse et Sport (numéro de déclaration : ...), vous pouvez donc demander des aides auprès de certains employeurs, ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la J.P.A (bourses Jeunesse au Pleine Air), chèque vacances, etc.

Sont accepté comme titre de paiement :

- Les chèques vacances,
- Les attestations de prise en charge des collectivités, services sociaux et comités d'entreprises. Ces attestations devront stipuler le montant de l'aide et préciser que celle-ci sera directement versée à notre association.

Autres aides et sources de financement possibles pour les familles :

- Les collectivités locales et départementales,
- Les mutuelles et caisses de retraites,
- Bourses Jeunesse au pleine Air (J.P.A),

Acceptation :

La participation à l'un des séjours EEDF implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions générales ; du projet éducatif EEDF, du projet pédagogique du séjour et de ses règles de vies.

Interruption du séjour :

Une interruption du séjour par les familles ne donne lieu à aucun remboursement, total ou partiel. Les aides seront validées en fonction du temps réel de présence.

Renvoi :

Par ailleurs, nous nous réservons le droit de mettre fin au séjour de quiconque nuirait à sa réussite ou aurait un comportement incompatible avec la vie en collectivités (délict, atteinte intentionnelle aux personnes ou aux biens, incivilités répétées, inadaptation au séjour...). Vous serez prévenus personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur-ices, seront à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas exceptionnel étudié avant le début du séjour.

Assurance sur les séjours :

Notre association, son encadrement et les participant.es sont couverts par une assurance couvrant les risques d'accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile (la responsabilité des responsables légaux peut être engagée sur les dommages causés par l'enfant).

Les objets et effets personnels de valeurs (téléphone portable, jeux, bijoux, vêtement, argent de poche), ne sont pas couverts (en ce sens, prévoir des vêtements à moindre coût et peu salissant). Il n'est pas rare qu'en collectivité un enfant égare un objet personnel ou un vêtement, et ce malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, l'association ne peut être tenue responsable et n'assure pas le remboursement des effets personnels perdus.

Droit à l'image

Cette année, nous aurons la chance d'avoir un reportage qui sera tourné sur une des explo du camp. Un éclé sera suivi pendant quelques jours par une journaliste et un caméraman. La famille concernée est déjà courant, pour les autres, il est probable que votre enfant passe à l'écran par moment, voire qu'il soit dans l'équipage qui sera suivi. Dans la mesure où nous ne constituons pas les équipages en avance, nous vous demandons donc d'indiquer si vous ne souhaitez pas que votre enfant apparaisse dans ce reportage.

INSCRIPTION : à retourner au plus tard le 18 juin 2024

→ l'adhésion à l'association pour 2023-2024 doit obligatoirement avoir été enregistrée pour pouvoir participer au camp.

<p>1) Le jeune s'inscrit au camp et signe</p> <p>Âge au 07 juillet 2024 :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>Je déclare m'inscrire au camp d'été du groupe d'Ivry-Lionel Terray au centre EEDF Arcenant du 07 au 21 juillet 2023 et je m'engage à en respecter les règles.</p> <p>Signature du jeune :</p>	<p>Document d'inscription accompagné de :</p> <ul style="list-style-type: none">• La fiche sanitaire de liaison• La photocopie des vaccins• Le virement ou chèque d'acompte du montant convenu.• Le droit à l'image <p>Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.</p>
---	---

<p>2) Les responsables légaux confirment l'inscription et autorisent le départ :</p> <p>Je soussigné : Nom Prénom Qualité : Père / Mère / Tuteur</p> <p>N° de sécurité sociale :</p> <p>Adresse : Ville : Code postal :</p> <p>Téléphone : Courriel :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accepte les modalités définies ci-dessus et autorise mon enfant à participer au camp organisé à Arcenant du 07 au 21 juillet 2024 par le groupe EEDF d'Ivry-Lionel Terray.• Accepte de fournir le matériel nécessaire à la gestion des gestes barrière, et renonce à toute poursuite judiciaire des EEDF si mon enfant contactait la COVID-19 ou un de ses variants ou tout autre virus pendant le séjour.• Atteste avoir pris connaissance des conditions d'organisation et de préparation de l'exploration (cf. document joint), mises en place par les EEDF pendant le camp de Scoutisme et autorise mon enfant (s'il sera âgé de plus de 11 à la date de l'explo) à y participer.• Autorise les responsables du séjour à (faire) soigner et à (faire) pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions d'un médecin et je m'engage à payer la part des frais du séjour incombant à la famille, les frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et d'opération éventuelle. <p>Renseignement concernant les régimes ou les demandes concernant les obligation alimentaires et/ou les contre-indications médicales :</p> <p>Fait à : Le : Signature des parents :</p>

L'explo

Information aux parents

L'exploration concerne les jeunes de 11 ans et plus à la date du début de l'explo.

Elle consiste, pour un équipage (petit groupe de 6 ou 7 jeunes), à partir en déplacement pour de courtes périodes et sans encadrement afin de réaliser un projet à caractère éducatif. L'explo a généralement lieu pendant le camp mais elle peut aussi se vivre durant les activités d'année.

Elle permet aux jeunes de vivre une réelle expérience de l'aventure et de l'autogestion, où chacun-e, au sein d'une petite équipe, assure une responsabilité clairement définie et pour laquelle, pendant l'année et le camp, chaque jeune a reçu une formation (infirmier-e, trésorier-e, intendant-e, responsable matériel, coordinateur-ice...). L'explo permet ainsi de mettre en application les compétences acquises au sein du groupe en répondant à des objectifs pédagogiques précis.

L'exploration est organisée en réunissant toutes les conditions de sécurité pour les participant-es. Cette activité respecte les règles suivantes fixées par nous-même, par le scoutisme Français et par l'instruction N°03-020, de janvier 2003 du Ministère de la Jeunesse et des Sports :

- Tous les jeunes ont 11 ans ou plus,
- L'exploration ne peut dépasser 3 nuits (dans les faits, 1 à 2 nuits seulement),
- Chaque équipage est assuré de ses moyens d'hébergement et d'alimentation avant le départ et reçoit une somme d'argent en conséquence.
- L'autorisation de départ est donnée par le responsable de camp ou l'un de ses adjoint-es après avoir approuvé les conditions de préparation, d'organisation, et de déroulement de cette activité, en particulier l'itinéraire, les lieux de couchage et les repas prévus.
- Un-e membre de l'équipe d'encadrement peut être joint à tout moment et est disponible pour intervenir si nécessaire auprès d'un groupe d'exploration.

Nous pensons organiser une explo durant le camp si toutes les conditions sont réunies (autonomie des équipages, responsabilisation des éclés, lieux d'accueil et itinéraire garantis...). Nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner l'autorisation au verso.